

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires



Sports de nature



Une politique départementale

La Charente offre des paysages naturels très diversifiés : du karst de La Rochefoucauld aux falaises calcaires de « la vallée des Eaux Claires » et de Châteauneuf-sur-Charente, sans oublier le fleuve et le site exceptionnel du Chambon, propriété du Département et géré par un établissement public.

Depuis 30 ans, on assiste à une augmentation régulière des pratiques sportives de nature.

Pour cette raison, le Département de la Charente a mis en place la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires), qui a pour mission essentielle d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature et d'assurer la pérennité des espaces, sites et itinéraires.

Ce développement des sports de nature offrent de nouvelles perspectives. C'est un axe important retenu dans le projet départemental 2015-2025 du Département avec, entre autre, la valorisation des sites de pratique par le déploiement d'un réseau labellisé de stations sports nature et la diversification des activités et des usagers sur le site du Chambon.



Objectifs :

- développer l'attractivité du territoire
- aménager les sites de pratique et leur accès
- pérenniser les lieux de pratique
- concilier les usages
- promouvoir les activités de nature

Le code du sport a donné compétence aux Départements pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Le Conseil départemental de la Charente a mis en place la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) dont le rôle principal est de concourir à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Développons les sports de nature

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (CDESI)

Quelle est son rôle ?
Comment s'organise t-elle ?
Qui peut la solliciter ?

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)

Quels enjeux ?
Qui peut inscrire un ESI au PDESI ?
Comment proposer l'inscription d'un ESI au plan ?
Quels sont les critères d'inscription ?
Comment sont étudiées les demandes d'inscription ?

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PLAN ?

Les différentes aides mobilisables
Les conditions d'attribution des aides

LES STATIONS SPORTS NATURE

Qu'est-ce que c'est ?



MARCHE NORDIQUE - Charente



La CDESI

Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

SON RÔLE, SON ORGANISATION, POUR QUI ?

C'est un organisme de concertation, de conciliation, voire de médiation.

- La CDESI concourt à l'élaboration du PDESI,
- Elle concilie les usages et gère les conflits sur un même territoire,
- Elle favorise les relations avec les propriétaires, les gestionnaires et les exploitants d'espaces naturels et ruraux,
- Elle donne son avis sur tout projet d'aménagement susceptible de porter atteinte à la qualité et à la pérennité des Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) de pratique inscrits.

La CDESI est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant.

Elle réunit les principaux acteurs et partenaires qui oeuvrent dans le domaine des sports et activités de nature.

Elle est composée de 15 membres répartis en 3 collèges :

- institutionnels,
- mouvement sportif,
- divers et autres usagers.

**Il est impératif de solliciter la CDESI
pour tout type de travaux, même minimes.**



COURSE D'ORIENTATION - Massignac

Le PDESI

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

QUELS SONT LES ENJEUX ?

- Garantir l'accessibilité aux lieux de pratique en sécurité
- Promouvoir le développement durable et maîtrisé des sports de nature
- Dynamiser le territoire et ses espaces naturels
- Elaborer une stratégie d'ensemble coordonnée et cohérente
- Sensibiliser à la qualité et à la diversité environnementale
- Obtenir des compensations en cas de travaux portant atteinte à la pratique

L'article L. 311-3 du code du sport confie au Département, le développement maîtrisé des sports de nature. À cette fin, le Conseil départemental élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature.

Pour cela, il installe et s'appuie sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Cette politique de développement maîtrisé doit satisfaire l'aspiration légitime des citoyens à **pratiquer une activité en milieu naturel en la conciliant avec les autres usages de l'espace, le respect de l'environnement et du droit de propriété.**

Le PDESI constitue pour le Département un réseau d'espaces, sites et itinéraires (ESI) permettant la pratique d'activités de pleine nature sur lequel il va s'appuyer pour mettre en oeuvre sa politique d'aménagement et de promotion des activités de nature.



TIR À L'ARC
Le Chambon



SPÉLÉOLOGIE
Grotte des rameaux
Vilhonneur



RANDONNÉE PÉDESTRE
Massignac



VOL À VOILE
Pascal Vallée, charentais
champion du monde paramoteur en 2012

QUI PEUT INSCRIRE UN ESI AU PDESI ?

- les comités sportifs départementaux et les clubs pour leur discipline sportive,
- les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour les ESI situés sur leur territoire,
- les particuliers ou organismes privés, pour les sites de pratique leur appartenant.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'INSCRIPTION ?

Des critères de sélection sont en cours de définition pour chaque type de pratique (randonnée pédestre, équestre, VTT, canoë-kayak, pêche...) et pourront être communiqués sur simple demande.

L'espace, site ou itinéraire pourra être proposé à l'inscription au plan si celui-ci est *(ou en projet de l'être)* :

- accessible et pérenne,
- de qualité,
- sécurisé,
- entretenu,
- aménagé,
- signalé et situé dans un environnement propice à son développement,
- compatible avec les autres usages, et plus particulièrement en matière de préservation environnementale.

COMMENT PROPOSER L'INSCRIPTION D'UN ESI AU PDESI ?

- En remplissant le formulaire de demande d'inscription au PDESI
- En joignant tous documents utiles à la compréhension du projet (plan, descriptif technique...)
- Pour les collectivités locales, joindre une délibération demandant l'inscription au PDESI

COMMENT SONT ÉTUDIÉES LES DEMANDES D'INSCRIPTION ?

Les propositions sont étudiées par un groupe technique issu de la CDESI puis soumises à l'avis de la commission, réunie en séance plénière.

L'inscription au plan devient effective après le vote du Conseil départemental.





GRIMPE D'ARBRES
Massignac

Les mesures d'accompagnement du plan

LES DIFFÉRENTES **AIDES** MOBILISABLES

Le service Sports et activités de pleine nature du Conseil départemental de la Charente, dans le cadre de l'animation de la CDESI, accompagne tous les porteurs de projet dans leurs recherches de financements

Contact : 05 16 09 72 44.



ESCALADE - Le Chambon



VOILE
Lacs de Haute-Charente



CANOË-KAYAK - EYMOUTHIER'S

Les Stations Sports Nature

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Département et la CDESI, en s'appuyant sur les collectivités volontaires, proposent la création d'un réseau de **stations sports nature labellisées** réparties sur le territoire et composées de sites de pratiques et de découverte, inscrits au PDESI, afin de lier sport et tourisme :

- Espaces VTT,
- Boucles cyclotouriste et flowvélo,
- Parcours trail et marche nordique,
- Itinéraires de randonnées canoë-kayak,
- Sites d'escalade,
- Cavités de spéléologie,
- Espaces de courses d'orientation...

Il existe en Charente de nombreuses actions et activités (été actif, sites de baignade et plan d'eau, bases de canoë, circuits pédestres et vélo...). **Les stations vont permettre de renforcer l'attractivité des territoires au bénéfice des Charentais et des touristes.** Animé par le service Sports et activités de pleine nature du Département, ce réseau va créer des liens et des dynamiques entre les différents acteurs.

Chaque «station» doit répondre à un cahier des charges précis garantissant la qualité des activités proposées.

Conseil départemental de la Charente

Pôle Éducation Culture Sports - Service sports et activités de pleine nature
31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÊME CÉDEX 09
Tél. : 05 16 09 72 44

 Département de la Charente - Officiel //  @charente //  départementcharente